

PREAMBULE

Valence Agglo Sud Rhône-Alpes (Valence Agglo) aménage et commercialise la zone d'activités multimodale de La Motte Nord et de Mauboule sur la commune de Valence. Dans ce cadre, **Valence Agglo** va déposer une **demande d'autorisation de défrichement** pour la parcelle DM n°64 sur la totalité de son espace boisé, soit une superficie estimée à **2,8 ha**. Cette demande sera complétée par une **demande d'examen au cas par cas** préalable à la réalisation d'une étude d'impact comme le stipule l'article R. 122-3 du Code de l'environnement. Sans préjuger de l'instruction des services compétents, cette demande d'autorisation de défrichement devrait susciter une obligation de boisement compensateur.

Dans ce cadre, le bureau d'étude **GéoPlusEnvironnement** a été mandaté pour réaliser un inventaire sylvicole sur la parcelle DM 64 à défricher. Cette opération est complétée par un inventaire des milieux naturels sur cette même parcelle, ainsi que sur son périmètre rapproché à savoir le périmètre des ZAC de La Motte nord et de Mauboule, totalisant une superficie estimée à **100 hectares**. Cet inventaire correspond à la détermination des espèces faunistiques et floristiques présentes sur le secteur de la demande. Il s'accompagne également d'une caractérisation des habitats selon la classification CORINE Biotopes et EUR 15/2 (Natura 2000).

L'objectif d'une telle étude est de pouvoir évaluer le potentiel écologique de la parcelle à défricher et de son périmètre rapproché, pour *in fine* préconiser un boisement compensateur adapté, au plus près du contexte écologique local. Des mesures complémentaires seront également proposées en fonction des sensibilités écologiques rencontrées dans le périmètre rapproché.

Le présent rapport expose les points suivants :

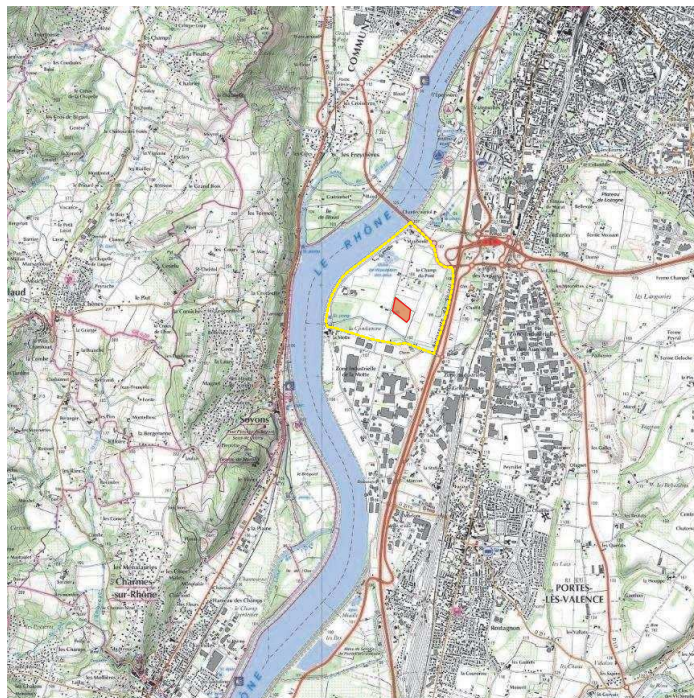
- un remplacement de l'aire d'étude dans son contexte écologique,
- une présentation de la méthodologie appliquée,
- un diagnostic sylvicole,
- une présentation de l'état initial écologique du site (faune-flore-fonctionnement),
- une évaluation des impacts potentiels du projet,
- des pistes de réflexion pour une bonne intégration du projet dans son environnement naturel.

Le présent rapport se base sur un travail bibliographique et un inventaire faunistique et floristique réalisé au cours des périodes printanière et estivale 2012.



Le site projeté et l'aire d'étude écologique sont présentés sur la **Figure 1**.



Département concerné :
Drôme (26)



Légende

-  Emprise du projet de défrichement
-  Aire de l'étude écologique

Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - ZAC de la Motte Nord - Valence (26)
Projet de défrichement et d'aménagement de la zone d'activité multimodale de la Motte Nord
et de Mauboule

Diagnostic écologique et sylvicole

Localisation du projet et de l'aire d'étude écologique
Sources : Google Maps, IGN, GéoPlusEnvironnement, Juillet 2012

Figure 1

I. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SECTEUR D'ETUDE

L'objectif est d'analyser le contexte naturel dans lequel se place le projet, notamment au travers des zonages du patrimoine naturel, et de vérifier les interactions possibles entre l'aire d'étude et les zonages. Cette étude se base sur une recherche bibliographique (les informations sont issues des sites de la DREAL Rhône-Alpes, de l'INPN, et des FSD (Formulaire Standard des Données) du réseau Natura 2000 élaborés par le Ministère de l'Ecologie, des associations locales de protection de la nature).

La zone d'activités s'implante sur un secteur pouvant être considéré comme sensible au vu de la proximité des zonages réglementaires et d'inventaire qui eux-mêmes se concentrent essentiellement le long du Rhône et de sa vallée. L'objectif n'est pas de nommer l'ensemble de ces sites, seuls ceux situés à proximité immédiate du site et à fort intérêt patrimonial seront pris en considération :

- **5 zonages d'inventaire (ZNIEFF) dans un rayon de 2 km :**
 - **Type 1** : « Montagne de Crussol » localisé à moins de 1000 m à l'Ouest du site en rive droite du Rhône,
 - **Type 1** : « Serres de Guercy » localisé à moins de 1700 m au Sud-Ouest du site en rive droite du Rhône,
 - **Type 1** : « Ile et lône de Blaud » localisé à 600 m au Nord-Ouest du site en rive droite du Rhône,
 - **Type 1** : « Lône de l'Ove » localisé à moins de 1400 m au Sud-Ouest en rive droite du Rhône,
 - **Type 2** : « Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales » localisé le long du Rhône.

- **4 zonages réglementaires appartenant au Réseau Natura 2000 dans un rayon de 10 km, dont un localisé à moins de 2 km de l'aire d'étude :**
 - **SIC FR8201662** « Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg » localisé en rive droite du Rhône à moins de 1300 m du site de la demande,
 - **SIC FR8201663** « Affluent rive droite du Rhône » localisé à 8600 m au Nord du site de la demande,
 - **SIC FR8201658** « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents » localisé à 8700 m au Sud-Ouest du site de la demande,
 - **ZSC FR8201677** « Milieux alluviaux du Rhône aval » localisé à 8800 m au Sud du site de la demande.

Au vu de la proximité des zonages présents autour du site, le projet s'inscrit dans un contexte écologique assez sensible.

Les entités situées à moins de 1000 m du site de la demande sont décrites dans les paragraphes suivants.

1.1. Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Ils correspondent à des outils d'inventaire ayant pour objectif de recenser le patrimoine naturel en France (faune, flore, milieu), qui présentent des caractéristiques écologiques particulières, valorisent le territoire et sont nécessaires pour le maintien de l'équilibre d'un ou plusieurs écosystèmes donnés. Bien qu'étant non opposables au tiers, leur présence doit néanmoins être prise en compte dans la

politique d'aménagement du territoire afin de limiter les risques d'affaiblissement du fonctionnement écologique global et les risques de destruction d'espèces ou de milieux protégés par la loi (cf. définition plus approfondie en **Annexe 1**).

1.1.1. Les ZNIEFF dans le secteur du projet

Le projet se situe à proximité immédiate de 5 ZNIEFF de type 1 et 2. Les fiches ci-après synthétisent les informations écologiques de ces zonages.

1	07000007	Montagne de Crussol	X ha	1000 m à l'Ouest
Description : éléments indisponibles en raison d'une remise à jour de la cartographie interactive CARMEN de la DREAL Rhône-Alpes Habitats déterminants : Flore déterminante : Faune déterminante : Mammifère : Oiseaux : Reptiles : Amphibien : Poissons : Odonates :				

1	07000025	Serre de Guercy, Serre d'Aurouze	X ha	1700m au Sud-Ouest
Description : éléments indisponibles en raison d'une remise à jour de la cartographie interactive CARMEN de la DREAL Rhône-Alpes Habitats : Flore : Faune : Mammifère : Oiseaux : Reptiles : Amphibien : Poissons : Odonates :				

1	26010016	Ile et Lône de Blaud	X ha	600m au Nord-Ouest
Description : éléments indisponibles en raison d'une remise à jour de la cartographie interactive CARMEN de la DREAL Rhône-Alpes Habitats : Flore : Faune : Mammifère : Oiseaux : Reptiles : Amphibien : Poissons : Odonates :				

1	26010018	Lône de l'Ove	X ha	1400m au Sud-Ouest
Description : éléments indisponibles en raison d'une remise à jour de la cartographie interactive CARMEN de la DREAL Rhône-Alpes Habitats : Flore : Faune : Mammifère : Oiseaux : Reptiles : Amphibien : Poissons : Odonates :				

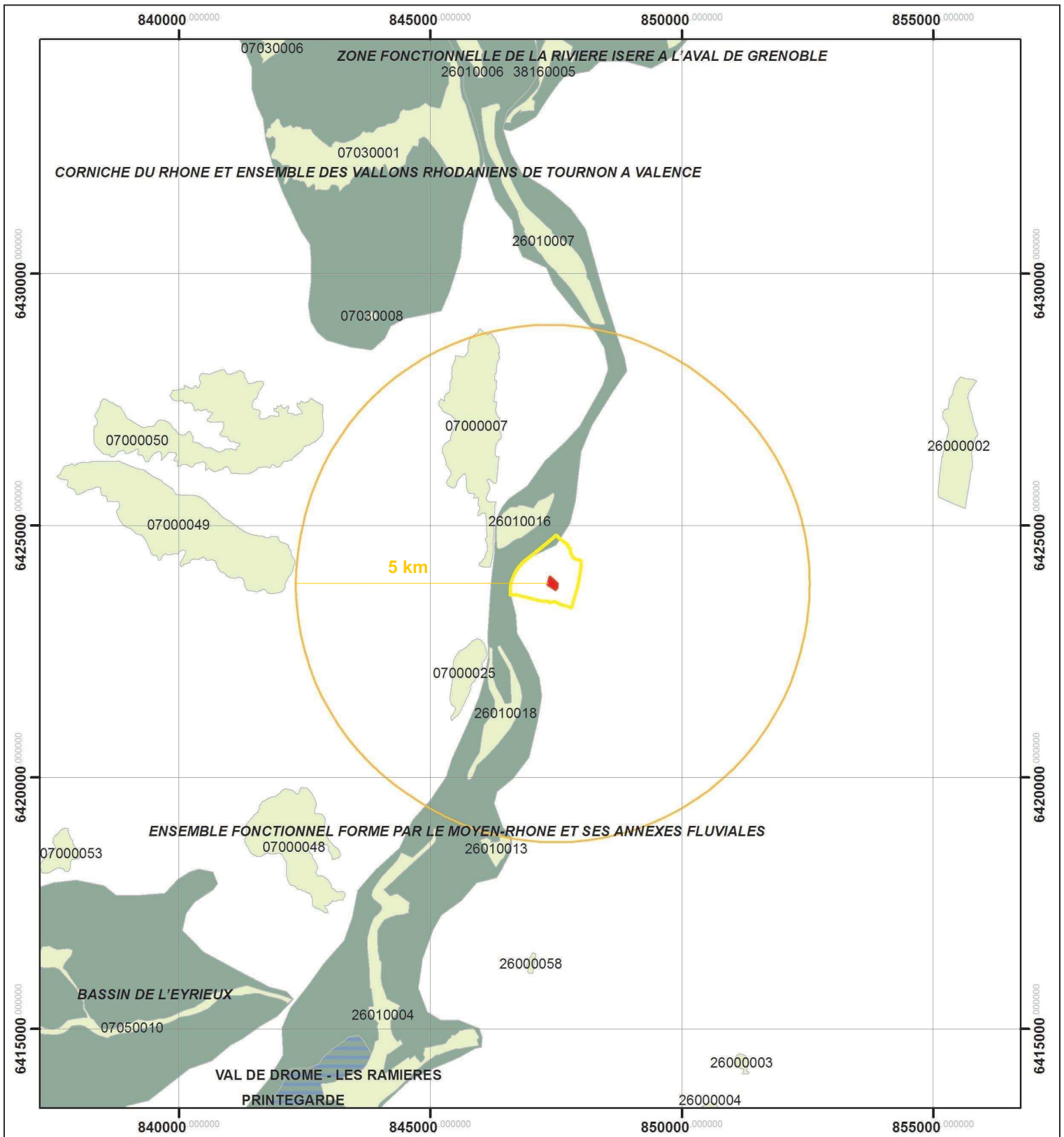
2	2601	Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales	23 838 ha	Proximité immédiate, Ouest
Description : « Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : « lônes et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales », son champ naturel d'inondation. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin plusieurs tronçons de la moyenne vallée du Rhône parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré, son objectif étant de rétablir l'ensemble des connexions pour la libre circulation de l'ichtyofaune migratrice et le rétablissement des zones de frayère à Alose. En outre, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes (avec une grande richesse en libellules : le secteur est notamment un « vivier » remarquable pour l'Agrion de Mercure ou le Sympetrum à corps déprimé) que les mammifères (Castor d'Europe) ou l'avifaune (colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin). La vallée constitue un axe migratoire majeur pour l'avifaune. Les formations forestières alluviales conservent de nombreuses espèces floristiques patrimoniales. Enfin la nappe phréatique recèle une faune spécifique d'invertébré aquatique dépigmenté et aveugle peuplent les eaux souterraines. Le zonage de type II traduit les fortes interactions (notamment d'ordre hydraulique) liant les divers éléments de cet ensemble, au sein duquel les secteurs biologiquement les plus riches sont retranscrits par plusieurs zones de type I (îles, lônes, secteurs de brotteaux, confluence). ». (Fiches de la DREAL Rhône-Alpes).				

2	2601	Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales	23 838 ha	Proximité immédiate, Ouest
<p>Habitats : 22.12 x 22.44 Eaux mésotrophes x Tapis immergés de characées, 22.131 Eaux eutrophes – Hydrocharition, 24.224 Fourrés et bois des bancs de graviers, 24.225 Lits de graviers méditerranéens, 24.42 Végétation des rivières oligotrophes riches en calcaire, 24.44 Végétation des rivières eutrophes, 24.52 Groupement euro sibériens annuels des vases fluviales, 24.53 Groupement méditerranéens des limons riverains, 32.132 Matorral arborescent à <i>Juniperus macrocarpa</i>, 32.41 Garrigues à Chênes kermes, 34.12 Pelouses des sables calcaires, 34.32 pelouses calcaires subatlantiques semi-arides, 34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches, 34.5 Pelouses xérophiles méditerranéennes, 37.31 Prairies à molinie et communautés associées, 44.122 Saussaies à saule pourpre méditerranéennes, 44.14 Galerie méditerranéennes de grands saules, 44.3 Aulnaie-Frênaies des fleuves medio-européens, 44.4 Forêts mixtes de Chênes d'Ormes et de frênes des grands fleuves, 44.911 Bois d'aulnes marécageux meso-eutrophes, 45.3 Forêt de chênes vertsmeso et supra méditerranéennes, 53.3 Végétation à <i>Cladius mariscus</i>, 54.2 Bas-marais alcalins, 83.15 Vergers</p> <p>Flore : <i>Alkanna tinctoria</i>, <i>Allium ursinum</i>, <i>Althaea hirsuta</i>, <i>Anacamptis pyramidalis</i>, <i>Barlia robertiana</i>, <i>Bolboschoenus maritimus</i>, <i>Bombycilaena erecta</i>, <i>Bromus rubens</i>, <i>Bromus secalinus</i>, <i>Butomus umbellatus</i>, <i>Carduus acanthoides</i>, <i>Carex melanostachya</i>, <i>Centaurium pulchellum</i>, <i>Ceratophyllum submersum</i>, <i>Cistus salviifolius</i>, <i>Colchicum neapolitanum</i>, <i>Cyperus fuscus</i>, <i>Epipactis fibri</i>, <i>Epipactis rhodanensis</i>, <i>Euphorbia flavicoma</i>, <i>Euphorbia nicaeensis</i>, <i>Euphorbia palustris</i>, <i>Euphorbia seguieriana subsp. seguieriana</i>, <i>Euphorbia sulcata</i>, <i>Globularia vulgaris</i>, <i>Helianthemum apenninum</i>, <i>Himantoglossum hircinum</i>, <i>Hormathophylla macrocarpa</i>, <i>Hydrocharis morsuranae</i>, <i>Iberis pinnata</i>, <i>Inula britannica</i>, <i>Inula helvetica</i>, <i>Jasminum fruticans</i>, <i>Juncus anceps</i>, <i>Juniperus phoenicea</i>, <i>Lactuca virosa</i>, <i>Leersia oryzoides</i>, <i>Lemna gibba</i>, <i>Lindernia procumbens</i>, <i>Logfia arvensis</i>, <i>Ludwigia palustris</i>, <i>Najas marina</i>, <i>Najas minor</i>, <i>Neslia paniculata</i>, <i>Nuphar lutea</i>, <i>Nymphoides peltata</i>, <i>Ophioglossum vulgatum</i>, <i>Ophrys apifera</i>, <i>Ophrys sphegodes subsp. sphegodes</i>, <i>Orchis coriophora</i>, <i>Orchis coriophora subsp. fragrans</i>, <i>Orchis tridentata</i>, <i>Plantago holosteum</i>, <i>Poa palustris</i>, <i>Potamogeton perfoliatus</i>, <i>Potentilla hirta</i>, <i>Pulicaria vulgaris</i>, <i>Pulsatilla rubra</i>, <i>Ranunculus sceleratus</i>, <i>Ribes rubrum</i>, <i>Rumex hydrolapathum</i>, <i>Sagittaria sagittifolia</i>, <i>Samolus valerandi</i>, <i>Schoenoplectus triquetus</i>, <i>Sedum rubens</i>, <i>Senecio paludosus</i>, <i>Silene conica</i>, <i>Silene otites</i>, <i>Sisymbrella aspera</i>, <i>Sparganium emersum</i>, <i>Spiranthes spiralis</i>, <i>Thalictrum flavum</i>, <i>Tilia cordata</i>, <i>Torilis nodosa</i>, <i>Utricularia australis</i>, <i>Utricularia vulgaris</i>, <i>Verbascum chaixii</i>, <i>Viola elatior</i>, <i>Zannichellia palustris</i>,</p> <p>Faune : Amphibien : Crapaud commun, Crapaud calamite, Rainette verte, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Grenouille agile, Mammifères : Campagnol amphibie, Castor d'Europe, Loutre, Miniopère de Schreibers, Putois, Petit murin, Grand murin, Crossope aquatique, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Oiseaux : Autour des palombes, Rousserolle turdoïde, Alouette des champs, Martin-pêcheur d'Europe, Sarcelle d'hiver, Canard chipeau, Martinet à ventre blanc, Aigle royal, Héron cendré, Héron pourpré, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Grand-duc d'Europe, Héron garde-bœufs, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Tarin des aulnes, Bouscarle de Cetti, Petit Gravelot, Busard des roseaux, Busard cendré, Cisticole des joncs, Pigeon colombin, Caille des blés, Pic épeichette, Grande Aigrette, Aigrette garzette, Bruant ortolan, Bruant des roseaux, Faucon hobereau, Foulque macroule, Bécassine des marais, Blongios nain, Alouette lulu, Guêpier d'Europe, Bruant proyer, Milan noir, Merle de roche, Merle bleu, Bergeronnette printanière, Nette rousse, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur, Grèbe huppé, Rémiz penduline, Hirondelle de rivage, Sterne pierregarin, Tadorne de Belon, Outarde canepetière, Chevalier guignette, Grive musicienne, Poissons : Alose feinte, Blennie fluviale, Toxostome, Carassin, Chabot, Brochet, Epinoche, Bouvière, Apron, Reptiles : Seps tridactyle, Cistude d'Europe, Lézard hispanique, Libellules : Aeschne paisible, Aeschne printanière, Caloptéryx hémorroïdal, Agrion de Mercure, Agrion mignon, Gomphus de Graslin, Gomphus similaire, Gomphus très commun, Gomphus à pincés, Cordulie à corps fin, Agrion orangé, Sympetrum à corps déprimé, Sympetrum piémont, Mollusque : Maillot de Desmoulin, Papillon : Bleu nacré d'Espagne, Thécia de l'Orme</p>				

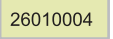



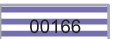
1.1.2. ZICO dans le secteur du projet

Aucune ZICO n'est à signaler à proximité immédiate du projet. Néanmoins, rappelons que le Rhône constitue un axe migratoire majeur pour les espèces venant d'Afrique pour la période de reproduction.

La **Figure 2** présente la localisation des zonages d'inventaire.



Légende : Lambert 93 RGF 93

- | | | | |
|--|---------------|---|-----------------------------------|
|  | ZNIEFF Type 1 |  | Emprise du projet de défrichement |
|  | ZNIEFF type 2 |  | Aire d'étude |
|  | ZICO | | |



Kilomètres



Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - ZAC de la Motte Nord - Valence (26)
 Projet de défrichement et d'aménagement de la zone d'activité multimodale de la Motte Nord
 et de Mauboule

Diagnostic écologique et sylvicole

Localisation des zonages d'inventaires

Sources : DREAL Rhône-Alpes, GéoPlusEnvironnement, Juillet 2012

Figure 2

1.2. Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Une définition apportée aux zonages réglementaire est disponible en **Annexe 1** du présent dossier.

1.2.1. Les zonages Natura 2000

La zone d'activités se localise à moins de 1300 m d'un **SIC** (Site d'Importance Communautaire) qui abrite 5 habitats d'intérêt communautaire et plusieurs espèces de chauve-souris dont l'installation s'explique en partie par la présence de grottes non exploitées par le tourisme. Enfin, l'influence méditerranéenne favorise l'installation d'espèces floristiques et animales à forte valeur patrimoniale. Malgré la proximité de ce zonage, aucun milieu ne correspond à ceux inventoriés sur l'aire d'étude, d'autant plus que les conditions environnementales stationnelles diffèrent totalement. Il n'est cependant pas exclu que certaines espèces de chauve-souris issues du site Natura 2000 exploitent en partie l'aire d'étude.

Les informations relatives à ce zonage sont synthétisées dans le **Tableau 1**.

Tableau 1 : Zonages réglementaires Natura 2000 présents à proximité du site d'étude et description des habitats naturels associés.

Type de Zonage	Code - Surface Distance	Intitulé	Situation par rapport au projet - Description du site
SIC <i>(Site d'Importance Communautaire)</i>	FR8201662 457 ha 1300 m à l'Est	<i>Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg</i> (DOCOB)	<p>Description : « De part sa capacité à emmagasiner la chaleur, le calcaire permet l'implantation d'espèces végétales et animales méditerranéennes malgré la latitude assez élevée. Encaissé dans le massif de Cornas-Châteaubourg, le vallon de la Goule apporte une grande diversité d'espèces, notamment de chauves-souris. La présence d'une colonie de parturition de "Murins de grande taille" est avérée sur la commune de Châteaubourg, mais sans pouvoir préciser la répartition exacte entre les deux espèces "jumelles" que sont le Petit murin (<i>Myotis blythii</i>) et le Grand murin (<i>Myotis myotis</i>). Les pelouses sèches constituent un habitat favorable à de nombreuses espèces rares : orchidées, insectes, etc. La chênaie verte est présente sous forme de taillis et de boisements jeunes, peu exploités, qui accueillent des insectes coléoptères comme Lucane cerf-volant et Grand Capricorne. Au moins 14 grottes non ouvertes au public ont été répertoriées sur les massifs de Châteaubourg-Cornas, Crussol et Soyons. ».</p> <p>Vulnérabilité : « En l'absence d'entretien, les pelouses sèches évoluent naturellement, plus ou moins rapidement selon la richesse du sol, vers des landes puis des boisements. Le maintien en état de ces pelouses, et donc de l'ouverture du milieu, passe par la restauration et/ou le maintien du pâturage ou de la fauche. Une grotte, qui représente l'essentiel des enjeux "mammifères" sur ce site, est incluse dans un périmètre d'exploitation de matériaux. La chênaie verte est l'objet d'une sylviculture extensive (coupe de bois de chauffage), qui ne remet pas en cause son maintien sur le site. »</p> <p>Autres caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un intérêt géologique : Il a été mis en évidence dans l'inventaire des sites géologiques remarquables de Rhône-Alpes : "La montagne de Crussol offre une belle série du Trias supérieur au Jurassique supérieur, avec des niveaux très fossilifères (nombreuses ammonites). • Un intérêt archéologique : Ce vaste habitat permanent en grottes et de plein air d'environ 30 ha, occupé depuis l'homme de Néanderthal jusqu'à nos jours, représente la plus grande concentration de vestiges de toutes les époques connue dans la vallée du Rhône, ce qui confère à ce site un intérêt scientifique majeur sur le plan national. <p><i>(FSD réseau Natura 2000)</i></p>
SIC <i>(Site d'Importance Communautaire)</i>	FR8201663 4354,8 ha 8600 m au Nord	<i>Affluents rive droite du Rhône</i> (DOCOB)	<p>Description : « A mi-chemin entre Lyon et Valence, situé dans une plaine alluviale issue d'un fonctionnement géomorphologique de type "tressé", le secteur de l'Île de la Platière est un élément majeur de l'écosystème alluvial du Rhône. Il figure à ce titre dans la liste des 87 zones humides d'importance majeure en France. La plupart des vallons encaissés sont restés en partie vierges d'activité humaine, surtout les flancs de vallons. Les quelques secteurs de pente, autrefois mis en valeur par l'homme, ont été abandonnés et sont recolonisés par les landes et les pelouses. Les vallons sont essentiellement forestiers avec chênaie verte, chênaie verte et blanche, et chênaie-charinaie riches en espèces méditerranéenne. De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons. »</p> <p>Vulnérabilité : « Fermeture du milieu : les pelouses doivent être maintenues, de même que les landes. La chênaie verte est à maintenir. Il convient de favoriser les essences originelles par rapport au robinier ». <i>(FSD réseau Natura 2000)</i></p>

Type de Zonage	Code - Surface Distance	Intitulé	Situation par rapport au projet - Description du site
SIC (Site d'Intérêt communautaire)	FR8201658 1 073 ha 8700 m au Sud-Ouest	<i>Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents</i> (DOCOB)	Description : L'Eyrieux et ses affluents possèdent de nombreuses zones de remous et de tourbillons (affouillements), favorisant certaines espèces aquatiques. Le long de la rivière, le dépôt de sable a rendu possible le boisement en forêt de bois blanc. Les gorges exposent leurs falaises riches en espèces de reptiles et de rapaces. Sur la Corniche de l'Eyrieux, on trouve plusieurs types de landes à cistes ou à genêts, ainsi que des boisements de hêtre sur basalte. Vulnérabilités : Les cours d'eau nécessitent une amélioration de la qualité de l'eau. Les poissons migrateurs doivent pouvoir circuler librement car l'Eyrieux est le siège de nombreuses frayères potentielles pour les grandes et petites aloses, les lamproies marines et fluviatiles. Les landes doivent être maintenues en gardant le milieu ouvert. (<i>FSD réseau Natura 2000</i>)
ZSC (Zone Spéciale de Conservation)	FR8201677 2 111 ha 8800 m au Sud	<i>Milieux alluviaux du Rhône aval</i> (DOCOB)	Description : Le Rhône a, au cours de son histoire, créé un ensemble diversifié d'écosystèmes très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve capricieux. Ses berges abritent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Notons la présence de l'Apron, espèce endémique du bassin du Rhône, et d'une population importante de Castors. Vulnérabilités : Les écosystèmes diversifiés et riches de la vallée ont subi de nombreuses pressions de l'homme ayant de grandes conséquences sur les milieux naturels associés aux cours d'eau (destruction directe, altération par enfouissement des nappes phréatiques, pollution...). Aussi, des actions de sauvegarde doivent être entreprises, notamment pour les forêts alluviales qui tendent à se raréfier dans la partie aval du Rhône. Les forêts alluviales constituent une des richesses de la vallée du Rhône qui tendent à se raréfier dans la partie aval du fleuve. Les principales menaces sont l'emprise de l'urbanisation sur la forêt alluviale, et de la perte du caractère alluvial par diminution des apports en eau (faibles débits réservés, baisse des nappes phréatiques). (<i>FSD réseau Natura 2000</i>)

Le **Tableau 2** ci-après liste les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation de cette zone Natura 2000. Les données sont issues du Formulaire Standard de Données, disponible sur le site de l'INPN, des fiches Natura 2000 élaborées par le Ministère de l'Ecologie et disponibles sur le site de la DREAL de la région Rhône-Alpes.

Les **Documents d'Objectif (DOCOB)** dont la plupart sont disponibles, permettent d'obtenir des informations portant sur l'état de conservation des différentes espèces et de leurs habitats, leur état d'évolution, les enjeux de conservation, les objectifs de gestion et les principales actions qui en découlent.

La **Figure 3** présente la localisation de ces zonages réglementaires

Tableau 2 : Présentation des habitats et espèces listés en Annexe II et/ou IV de la Directive Habitat et justifiant la désignation des sites ZSC/ZPS.

Site d'Intérêt Communautaire - FR 8201662 : Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg						
Code Natura 2000	Habitats	Habitat / Espèce prioritaire	Recouvrement (%)	Superficie relative	Statut de conservation	
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia		15	C	A	
6210	Peulouzes sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	X	22	C	A	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles		0	C	A	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		4	C	A	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme		0	C	A	
Code Natura 2000	Espèces Faune et Flore	Statut de protection	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Française	Evaluation globale	
Mammifères						
1323	Murin de bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	PN, DH II et IV	LC	LC	C	
1307	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	PN, DH II et IV	LC	NT	C	
1310	Minioptère de Schreibersii (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	PN, DH II et IV	NT	VU	C	
1321	Murin à oreille échancrée (<i>Myotis emarginatus</i>)	PN, DH II et IV	LC	LC	C	
1324	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	PN, DH II et IV	LC	LC	C	
1303	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	PN, DH II et IV	LC	LC	C	
1304	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	PN, DH II et IV	LC	NT	C	
Invertébrés						
1065	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	PN, DH II		E	C	
1083	Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	DH II			C	
1088	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus)	PN, DH II et IV	VU		C	
Autres espèces importantes de flore et de faune						
Flore : <i>Orchis coriophora</i> ssp. <i>fragrans</i> , <i>Orchis tridentata</i> , <i>Epipactis microphylla</i> , <i>Cytisus triflorus</i> , <i>Hormathophylla macrocarpa</i> , <i>Hormathophylla bertolonii</i>						
Mammifères : <i>Pipistrellus savii</i> savii, <i>Myotis nattereri</i> , <i>Pipistrellus kuhlii</i> , <i>Tadarida teniotis</i> , <i>Pipistrellus pipistrellus</i> , <i>Plecotus austriacus</i>						
Reptiles : <i>Natrix natrix</i> , <i>Lacerta lepida</i> , <i>Coluber viridiflavus</i> , <i>Lacerta viridis</i> , <i>Podarcs muralis</i>						

Légende

Statut de protection : **PN** : Protection Nationale, **VME** : Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. **DH** : Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE, **II** : Annexe II, **IV** : Annexe IV

Liste Rouge : **LC** : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Eteinte en métropole ; **RE** : Quasi menacée ; **DD** : Données insuffisantes ; **EN** : En danger

Superficie relative : **A** : Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; **B** : Site très important pour cette espèce (<2%) ; **D** : Espèce présente mais non significative.

Evaluation globale : **A** : Excellent, **B** : Bon ; **C** : Moyen

Site d'Intérêt Communautaire - FR 8201663 : Affluents rive droite du Rhône						
Code Natura 2000	Habitats	Habitat / Espèce prioritaire	Recouvrement (%)	Superficie relative	Statut de conservation	
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	4	C	B	
9340	Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		20	C	B	
5110	Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)		2	C	A	
5210	Matorrals arborescents à <i>juniperus</i> spp.		5	C	B	
6110	Pelouses rupicolées calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	X	2	C	B	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	X	3	C	A	
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		1	C	A	
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scelranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii		2	C	A	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme		0	C	B	
Code Natura 2000	Espèces Faune et Flore	Habitat / Espèce prioritaire	Statut de protection	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Française	Statut de conservation
Mammifères						
1337	Castor (<i>Castor fiber</i>)		PN, DH An II, IV, V	LC	LC	C
1303	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)		PN, DH An II et IV	LC	LC	C
1304	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)		PN, DH An II et IV	LC	NT	C
Amphibiens et reptiles						
1193	Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)		PN, DH An II et IV	LC	VU	B
Insectes						
1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)		DH An II			C
1078	Ecaille chinoise (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)	X	DH An II			C
1088	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)		PN, DH An II et IV	VU		C
1092	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobus pallipes</i>)		PN, DH An II et IV	EN	V	C
1065	Damier de la Suciisse (<i>Euphydryas aurinia</i>)		PN, DH An II	EN	EN	C
Poissons						
1138	Barbeau truité (<i>Barbus meridionalis</i>)		PN, DH An II et IV	NT	NT	C
1131	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)		DH An II			C
1126	Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)		DH An II			C

Légende

Statut de protection : **PN** : Protection Nationale, **VME** : Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département; **DH** : Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE, **II** : Annexe II, **IV** : Annexe IV

Liste Rouge : **LC** : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **RE** : Eteinte en métropole ; **EN** : En danger

Superficie relative : **A** : Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; **B** : Site très important pour cette espèce (<2%) ; **D** : Espèce présente mais non significative.

Evaluation globale : **A** : Excellent, **B** : Bon ; **C** : Moyen

Site d'Intérêt Communautaire – FR8201677 : Milieux alluviaux du Rhône aval

Code Natura 2000	Habitats	Habitat / Espèce prioritaire	Recouvrement (%)	Superficie relative	Evaluation globale
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		B	C	B
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		A	C	B
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alhion incanae, Salicion albae) *	X	A	C	A
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)		A	C	A
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba		A	C	B
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos		A	C	B
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		A	C	B
6120	Pelouses calcaires de sables xériques *	X	A	C	B
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	X	B	C	B
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		B	C	B
Code Natura 2000	Espèces Faune et Flore	Statut de protection	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Française	Evaluation globale
Mammifères					
1337	Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	PN, DH II, IV et V	LC	LC	B
1355	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	PN, VME, DH II et IV, CITES An.A	NT	LC	
Poissons					
1096	Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>)	PN, DH II	LC	LC	
1103	Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	PN, DH II et V	LC	VU	C
1126	Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	DH II			C
1131	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	DH II			C
1134	Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>)	PN, DH II			C
1138	Barbeau truité (<i>Barbus meridionalis</i>)	PN, DH II et V	NT	NT	C
1158	Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>)	PN, VME, DH II et IV	CR	CR	C
1163	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	DH II	LC	DD	C
Invertébrés					
1041	Gordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	PN, DH II et IV	NT	VU	C
1044	Agriion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	PN, DH II	NT	E	C
1046	Gomphe à cercoïdes fourchus (<i>Gomphus graslinii</i>)	PN, DH II et IV	NT	VU	C
1083	Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	DH II			B
1088	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo Linnaeus</i>)	PN, DH II et IV	VU		B
Autres espèces présentes (Espèces d'intérêt régional, Liste rouge nationale, Conventions internationales)					

Légende

Statut de protection : **PN** : Protection Nationale, **VME** : Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. **DH** : Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE, **II** : Annexe II, **IV** : Annexe IV

Liste Rouge : **LC** : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Eteinte en métropole ; **RE** : Quasi menacée ; **DD** : Données insuffisantes ; **EN** : En danger

Superficie relative : **A** : Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; **B** : Site très important pour cette espèce (2 à 15%) **C** : Site important pour cette espèce (<2%) ; **D** : Espèce présente mais non significative.

Evaluation globale : **A** : Excellent, **B** : Bon ; **C** : Moyen

Site d'Intérêt Communautaire – FR8201658 : Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents						
Code Natura 2000	Habitats	Habitat / Espèce prioritaire	Recouvrement (%)	Superficie relative	Evaluation globale	
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	X	10	C	B	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		5	C	B	
4030	Landes sèches européennes		30	C	A	
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>		4	C	A	
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.		1	C	B	
Code Natura 2000	Espèces Faune et Flore	Statut de protection	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Française	Evaluation globale	
Mammifères						
1303	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	PN, DH II et IV	LC	LC	C	
1337	Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	PN, DH II, IV et V	LC	LC	B	
Amphibien, reptiles						
1193	Sommeur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	PN, DH II et IV	LC	VU	C	
Poissons						
1096	Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>)	PN, DH II	LC	LC	C	
1131	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	DH II			C	
1138	Barbeau truité (<i>Barbus meridionalis</i>)	PN, DH II et V	NT	NT	C	
1163	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	DH II	LC	DD	C	
Invertébrés						
1041	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	PN, DH II et IV	NT	VU	C	
1078	Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	DH II			C	
1083	Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervu</i>)	DH II			C	
1092	Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	PN, DH II et IV	VU	VU	C	

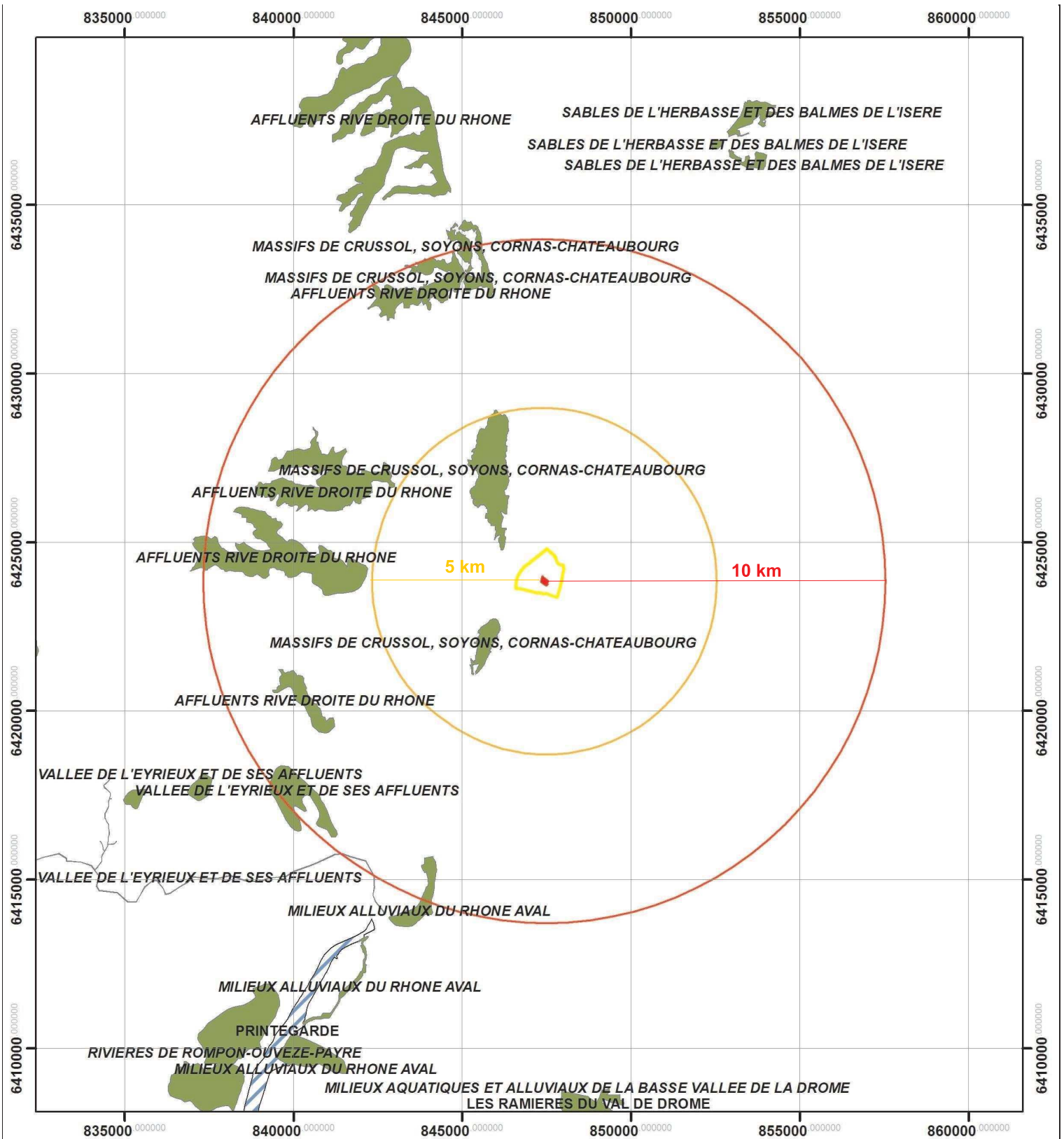
Légende

Statut de protection : **PN** : Protection Nationale, **VME** : Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. **DH** : Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE, **II** : Annexe II, **IV** : Annexe IV





Liste Rouge : **LC** : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **RE** : Eteinte en métropole ; **DD** : Données insuffisantes ; **EN** : En danger

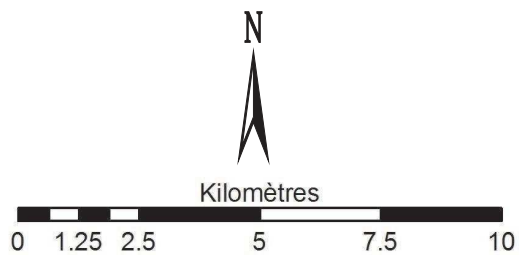
Superficie relative : **A** : Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; **B** : Site très important pour cette espèce (2 à 15%) **C** : Site important pour cette espèce (<2%) ; **D** : Espèce présente mais non significative.

Evaluation globale : **A** : Excellent, **B** : Bon ; **C** : Moyen



Légende : Lambert93 RGF 93

	Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation Site d'Intérêt Communautaire		Emprise du projet de défrichement
	Natura 2000 Zone de Protection Spéciale		Aire d'étude



Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - ZAC de la Motte Nord - Valence (26)
 Projet de défrichement et d'aménagement de la zone d'activité multimodale de la Motte Nord
 et de Mauboule

Diagnostic écologique et sylvicole

Localisation des zonages réglementaires

Sources : DREAL Rhône-Alpes, GéoPlusEnvironnement, Juillet 2012

Figure 3

1.2.2. Autres zonages réglementaires

Aucun autre zonage (Parc National, Arrêté de Protection de Biotope, Réserves Naturelles) n'est à signaler à proximité immédiate de l'aire d'étude.

1.3. Synthèse des enjeux liés aux zonages environnementaux

Le site de la demande se localise à proximité immédiate de 5 ZNIEFF de type 1 et 2 qui se répartissent dans un rayon de 1700 m. 4 ZNIEFF de type I se superposent avec une ZNIEFF de type 2 et un site Natura 2000. Ces différents zonages suivent l'ensemble de la vallée du Rhône et de ses affluents. Malgré cette proximité, **l'aire d'étude ne recoupe aucun de ces zonages.**

La proximité des zonages réglementaires oblige à une évaluation du contexte écologique considéré comme étant assez sensible, suite à la présence d'espèces et de milieux à forte valeur patrimoniale, ancrés dans la vallée rhodanienne et les contreforts ardéchois.

Cette proximité des zonages augmente la probabilité d'une exploitation de l'aire d'étude par la plupart des espèces avifaunistiques, des mammifères et de l'entomofaune signalées. Néanmoins, les principaux zonages sont localisés en rive droite du Rhône, moins soumise à l'emprise de l'urbanisation que la rive gauche. Le **Rhône** constitue un **axe migratoire** pour l'avifaune et l'ichtyofaune, connu par les naturalistes. Le site étant placé dans ce couloir, il n'est pas exclu qu'il soit exploité en cours de migration par des espèces à forte valeur patrimoniale, comme site étape pour l'alimentation et le repos.

L'aire d'étude comprend principalement des milieux ouverts (terrains rudéraux, friches, cultures, prairies, pelouses) et des sites industriels dont l'attrait faunistique et l'intérêt floristique restent assez limités. Seuls quelques boisements et haies rompant la banalisation paysagère en se rapprochant du Rhône constituent une zone attractive pour la plupart des espèces mentionnées dans les zonages réglementaires.

Le cours d'eau du Chaffit, bien qu'étant canalisé, a fait l'objet d'une renaturation de ses berges. Rejoignant le canal latéral au Rhône, il constitue une zone particulièrement attractive pour les libellules dont la richesse a été signalée dans les inventaires ZNIEFF en plus des espèces phares à forte valeur patrimoniale comme l'Agrion de Mercure, l'Aeshne paisible, le Cordulégastre annelé.

L'aire d'étude se place dans un contexte écologique assez sensible. Néanmoins, la forte emprise urbaine et l'homogénéité paysagère du site limitent son intérêt faunistique et floristique. Cependant, quelques milieux se distinguent et constituent des zones attractives pour la plupart des groupes faunistiques.

La sensibilité écologique est évaluée comme étant modérée à faible vis-à-vis du projet de défrichement et d'aménagement de la ZAC.

Un site Natura 2000 étant distant de moins de 1300 m, une évaluation des incidences devra donc être rédigée pour étudier les possibles impacts du projet sur les milieux et les espèces d'intérêt patrimonial.

L'inventaire faunistique et floristique permet de caractériser les habitats en place sur l'aire d'étude, et de repérer les potentielles espèces faunistiques et floristiques d'intérêt patrimonial.